



Pr TILMICOSIN 200

Prémélange de tilmicosine (comme phosphate de tilmicosine) 200 g/kg

POUR USAGE VÉTÉRINAIRE SEULEMENT

Antibiotique

Bio Agri Mix LP

DIN 02461099

Pour usage exclusif dans les aliments pour les porcs et pour les bovins en parc d'engraissement et pour les lapins. Les aliments médicamenteux doivent être mélangés soigneusement avant administration.

INGRÉDIENT ACTIF :

Tilmicosine (comme phosphate de tilmicosine).....200 g/kg

INDICATIONS :

- 1) Pour aider à réduire la gravité de la maladie respiratoire du porc associée à *Actinobacillus pleuropneumoniae* et *Pasteurella multocida* lorsqu'administré aux porcs environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie.
- 2) Pour aider à réduire la gravité de la polysérosite et de l'arthrite porcines associées à *Haemophilus parasuis* (Maladie de Glasser) lorsqu'administré aux porcs environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie.
- 3) Pour réduire la morbidité de la maladie respiratoire bovine (MRB) associée à *Mannheimia haemolytica*, à *Pasteurella multocida*, et/ou à *Histophilus somni* dans les groupes de bovins de boucherie en parc d'engraissement qui présentent des cas de MRB.
- 4) Pour la réduction de la sévérité de la maladie respiratoire causée par *Pasteurella multocida* chez les lapins.

Remarque : Pour promouvoir l'usage judicieux du produit et limiter l'apparition d'une résistance aux antimicrobiens, utilisez le prémélange TILMICOSIN 200 seulement dans les cas suivants :

¹ Chez les porcs lorsque les facteurs associés à une éclosion de MRP ou de Maladie de Glasser (tels que l'état de santé du troupeau, la population de porcs cible, la régie du troupeau et les facteurs environnementaux, etc.) ont été soigneusement évalués.

² Pour bovins de boucherie en parc d'engraissement seulement si :

- 1) Une MRB clinique a été diagnostiquée chez au moins 10% des animaux du groupe traité; ET

- 2) Le traitement est amorcé dans les 45 jours suivant l'arrivée au parc d'engraissement,
ET
- 3) La médication est limitée à une seule période de 14 jours consécutifs de traitement.

POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION :

Pour réduire le développement de résistance aux antimicrobiens et maintenir l'efficacité de cet antibiotique, l'utiliser avec prudence et pendant la plus courte durée de temps requise pour obtenir le résultat clinique attendu.

Porcs

Indication 1 : Commencer à alimenter les animaux avec la moulée médicamenteuse (200 g d'activité tilmicosine par tonne (1000 kg) d'aliment complet) environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie et poursuivre pendant 21 jours sans interruption et à l'exclusion de tout autre aliment.

Incorporer soigneusement 1,0 kg du prémélange TILMICOSIN 200 à 999 kg d'aliment pour porcs non-médicamenteux (fournit 200 g d'activité tilmicosine par tonne (1000 kg) d'aliment complet).

Indication 2 : Commencer à alimenter les animaux avec la moulée médicamenteuse (400 g d'activité tilmicosine par tonne (1000 kg) d'aliment complet) environ 7 jours avant l'éclosion anticipée de la maladie et poursuivre pendant 21 jours sans interruption et à l'exclusion de tout autre aliment.

Incorporer soigneusement 2,0 kg du prémélange TILMICOSIN 200 à 998 kg d'aliment pour porcs non-médicamenteux (fournit 400 g d'activité tilmicosine par tonne (1000 kg) d'aliment complet).

Bovins de boucherie

Indication 3 : Administrer dans l'aliment complet (ration totale mélangée) des bovins à la concentration appropriée pour procurer 12,5 mg de tilmicosine par kg de poids vif par animal par jour pendant 14 jours consécutifs, sans interruption.

Incorporer le prémélange TILMICOSIN 200 à un mélange intermédiaire (prémélange ou supplément) avant de l'ajouter à l'aliment complet [la ration totale mélangée (RTM)], de façon à fournir 12,5 mg de tilmicosine par kg de poids corporel. Utiliser la méthode de calcul décrite ci-dessous pour déterminer la concentration de tilmicosine à inclure dans l'aliment complet et dans le mélange intermédiaire.

- I. Calculer la quantité (mg) d'activité de tilmicosine requis par animal par jour.
 - *Poids corporel (kg) x 12,5 mg par kg de poids corporel*
- II. Calculer la matière sèche ingérée (MSI) en kg par animal par jour.
 - *Poids corporel (kg) x MSI estimée en pourcentage du poids corporel*
- III. Calculer la concentration (mg/kg) dans l'aliment complet (RTM).
 - *Quantité (mg) de tilmicosine requis par animal par jour divisée par la MSI (kg)*
- IV. Calculer la concentration de tilmicosine dans le mélange intermédiaire (mg/kg = g/tonne)

- *Concentration dans l'aliment complet (mg/kg) divisée par le taux d'inclusion projeté voulu du mélange intermédiaire*
- V. Calculer la quantité du prémélange TILMICOSIN 200 (kg) à ajouter par tonne (1000 kg) de mélange intermédiaire.
- *Concentration de tilmicosine (g/tonne) dans le mélange intermédiaire divisée par la concentration du prémélange TILMICOSIN 200 (200 g de tilmicosine par kg)*

Voici un exemple : Poids corporel est 300 kg; la quantité de matière sèche ingérée correspond à 2% du poids corporel; le prémélange intermédiaire ou supplément doit être incorporé dans l'aliment complet à raison de 4% de la matière sèche.

- I. $300 \text{ kg} \times 12,5 \text{ mg/kg} = 3750 \text{ mg}$ de tilmicosine par animal par jour.
- II. $300 \text{ kg} \times 2\%$ (ou $300 \times 0,02$) = 6 kg de matière sèche ingérée par animal par jour
- III. 3750 mg de tilmicosine par animal par jour divisée par 6 kg de MSI = 625 mg de tilmicosine par kg de MSI
- IV. 625 mg/kg divisée par 4% d'inclusion (ou 625 mg/kg divisée par 0,04) = 15 625 mg/kg = 15 625 g/tonne de tilmicosine dans le mélange intermédiaire
- V. 15 625 g/tonne dans le mélange intermédiaire divisée par 200 g par kilogramme du prémélange TILMICOSIN 200 = 78,125 kg/tonne

Lapins

Indication 4 : TILMICOSIN 200 doit être mélangé dans un mélange intermédiaire (prémélange ou supplément), puis mélangé à la ration complète (ration totale mélangée [RTM]) pour fournir 12,5 mg de tilmicosine par kg de poids corporel, équivalent à 200 ppm dans l'alimentation pour 7 jours. Ceci est obtenu par l'incorporation de 1,0 kg du prémélange TILMICOSIN 200 par tonne d'aliment complet. Servir sans interruption comme seul aliment.

CONTRE-INDICATIONS

1. Ne pas administrer aux animaux démontrant une hypersensibilité à la tilmicosine.
2. La tilmicosine est reconnue comme étant toxique chez les chevaux. Ne pas permettre aux chevaux ou autres équidés accès aux aliments contenant de la tilmicosine.

PRÉCAUTIONS :

1. L'innocuité de la tilmicosine n'a pas été établie chez les verrats destinés à la reproduction.
2. Les effets de la tilmicosine sur la reproduction, la gestation et la lactation des bovins n'ont pas été déterminés.
3. Les effets de la tilmicosine sur la reproduction, la gestation et la lactation des lapins n'ont pas été déterminés.
4. L'innocuité de la tilmicosine n'a pas été démontrée chez les veaux préruminants.
5. Ne pas incorporer aux aliments (supplément, concentré, aliment complet) renfermant de la bentonite. La présence de ce composé dans les aliments peut affecter l'efficacité de la tilmicosine.



Supplemental Abbreviated New Drug Submission
TILMICOSIN 200 (Premix for Swine, Cattle and Rabbits)

BAM Proposed French Label Text

DSTS 206464 MIR-1

MISES EN GARDE :

1. Les animaux traités ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 14 jours pour les porcs, 28 jours pour les bovins, et 4 jours pour les lapins après le dernier traitement avec ce médicament.
2. Ne pas utiliser chez la vache laitière en lactation.
3. Pour limiter le risque d'apparition d'une résistance aux antimicrobiens, le prémélange TILMICOSIN 200 devrait être administré seulement aux porcs qui présentent un risque élevé de maladie respiratoire porcine ou de Maladie de Glasser et aux bovins de boucherie à l'engraissement qui présentent un risque élevé de maladie respiratoire bovine.
4. Porter des vêtements protecteurs, des gants étanches et un masque antipoussière pour incorporer et manipuler le prémélange TILMICOSIN 200. Il faut se laver soigneusement à l'eau et au savon après manipulé ce médicament. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau et si l'irritation persiste, consulter un médecin.
5. Garder hors de la portée des enfants.
6. Pour signaler un effet indésirable chez les utilisateurs ou pour obtenir de l'information sur la sécurité au travail, faites le 1-800-265-1763.

ENTREPOSAGE :

Garder dans un endroit frais et sec en dessous de 30°C.

POIDS NET :

10 kg

Bio Agri Mix LP

CP 399

Mitchell, ON

N0K 1N0



**CONTAINS
ANTIMICROBIAL
USE RESPONSIBLY**

**CONTIENT UN
ANTIMICROBIEN
UTILISEZ DE FAÇON RESPONSABLE**